



**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
3491, chemin Royal  
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0  
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004  
Internet : [www.msfoo.ca](http://www.msfoo.ca) Courriel : [info@msfoo.ca](mailto:info@msfoo.ca)

## Affaires municipales

### Novembre 2022

Comme chaque année, le mois de novembre est le moment où le conseil municipal adopte son plan triennal d'immobilisation. Ce plan sert à planifier les projets d'amélioration de la Municipalité en les qualifiant, les quantifiant et en prévoyant leur répartition sur les trois années du plan.

Le plan 2023-2024-2025 est disponible sur le site Internet municipal ou pour consultation au bureau municipal. Compte tenu de sa nature, ce document est trop volumineux pour être repris intégralement dans le présent texte, toutefois voici un résumé des orientations principales.

Dans l'ensemble, le plan prévoit des investissements 930 000 \$ pour les trois prochains exercices. De ce total, c'est 814 550 \$ qui proviendront de diverses subventions. Le solde de 115 450 \$ sera réparti en utilisant le fonds de roulement municipal pour une somme de 79 150 \$ remboursable sur 10 ans sans intérêt et 36 300 \$ qui proviendront du fonds général de la Municipalité.

En détail, le plan prévoit des investissements de :

- 298 000 \$ dans le domaine des loisirs ;
- 80 000 \$ pour la Mairie/centre le Sillon ;
- 280 000 \$ en voirie ;
- 221 000 \$ pour les parcs municipaux ;
- 15 000 \$ en urbanisme et environnement ;
- 30 000 \$ en sécurité publique
- 6 000 \$ pour la mise en valeur de la Municipalité.

Divers projets qui étaient présents au plan 2022-2023-2024 ont été reportés au nouveau plan.

Cette séance extraordinaire a été précédée de la séance régulière de novembre. Parmi les éléments importants, il y a eu le dépôt des états comparatifs au 1<sup>er</sup> novembre 2022. Dans ce dossier, il est à noter que les résultats de l'année 2022 seront dans la continuité des années précédentes. Les membres du conseil ont aussi déposé leurs déclarations d'intérêts pécuniaires puisque la séance de novembre marquait la fin d'une première année du mandat du présent conseil.

Le conseil a autorisé une modification au régime d'assurances collectives des employés pour l'année 2023 et l'inscription de l'employé responsable des travaux publics à une formation pour l'opération de plate-forme élévatrice et de nacelle pour la somme de 770 \$ plus les taxes et frais applicables.

### Aide financière

Dans ce domaine, le conseil a résolu de verser la somme de 50 \$ au Chœur de l'Île d'Orléans et d'acheter 2 billets pour le concert-bénéfice de la Fondation du Manoir Mauvide-Genest prévu le 4 décembre 2022 à l'église de Saint-Jean.

## **Gestion municipale**

Le conseil a reçu une demande de deux citoyens du village pour que la Municipalité achète la rue de la Fabrique, qui appartient à la Fabrique de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ou prenne une entente pour permettre un usage public de la rue.

Dans le même dossier, les résidents riverains de cette rue ont écrit au conseil municipal pour demander à la Municipalité de ne pas intervenir dans ce dossier.

La demande a été analysée par les membres du conseil et compte tenu des frais que représenterait une municipalisation de cette rue et de l'opposition des résidents de la rue, il a été résolu à l'unanimité de ne pas tenter de faire l'acquisition de la rue et de garder le statut de rue privée à la rue de la Fabrique donc, de ne pas intervenir dans le dossier.

## **Centre le Sillon**

Le projet de divers réaménagements intérieurs du centre le Sillon s'est terminé par l'autorisation du paiement de la dernière retenue de 6 100 \$, plus taxes, à construction Envergure et l'envoi d'une programmation révisée dans le programme de la TECQ 2019-2023 a été autorisée pour permettre le versement de la subvention en lien avec ce projet. Finalement, c'est plus de 280 000 \$ qui auront été investis dans le centre le Sillon.

En terminant, il me reste à vous indiquer le dernier rendez-vous de l'année 2022 soit : **la séance ordinaire de décembre et la séance extraordinaire sur le budget 2023 qui auront lieu consécutivement dès 20 h, le 12 décembre 2022.**

Marco Langlois, DMA  
Directeur général/greffier-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

**AVIS PUBLIC**  
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,**  
**Marco Langlois de la susdite municipalité,**

**Séance extraordinaire sur le budget 2023**

**Qu'**une séance extraordinaire sur le budget 2023 se tiendra à la salle du conseil municipal située dans la Mairie de la Municipalité, 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ;

**Que** cette séance extraordinaire débutera dès la levée de la séance ordinaire de décembre, le lundi 12 décembre 2022 ;

**Que** les points suivants seront à l'ordre du jour :

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du budget de la Municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 ;
4. Période de questions ;
  - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le budget.
5. Clôture de la séance

**Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce onzième jour de novembre deux mille vingt-deux.**

**Marco Langlois, DMA**  
**Directeur général/greffier-trésorier**



**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**  
**3491, chemin Royal**  
**Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0**  
**Téléphone : (418) 829-3100    Télécopieur : (418) 829-1004**  
**Internet : msfio.ca    Courriel : info@msfio.ca**

**Offre d'emploi**  
**Surveillant local des loisirs et patinoire**

**Type de poste**  
Temporaire/Temps partiel

**Responsabilités**

Sous l'autorité du directeur général, le candidat devra :

- Assurer la surveillance du local des loisirs ;
- Contrôler le prêt des équipements et jeux offerts aux utilisateurs ;
- Effectuer l'entretien sommaire des locaux et de la salle de toilettes ;
- S'assurer du respect de l'horaire d'utilisation de la patinoire ;
- Veiller à l'installation et au retrait des buts de hockey ;
- Opérer le mini casse-croûte du local des loisirs.

**Exigences**

- Le candidat recherché devra faire preuve de polyvalence, d'autonomie, de courtoisie ;
- Posséder une certification RCR valide ou être disposé à suivre le cours pour obtenir la carte de certification.

**Conditions de travail**

- Horaire établi selon la période d'opération du local des loisirs et de la patinoire ;
- La rémunération est établie selon l'échelle salariale en vigueur.

**Date limite pour la transmission des candidatures**

1<sup>er</sup> décembre 2022